

34/3

ETAT ET PAYSANS EN SYRIE

par Michel SEURAT

Présenter ainsi la question agraire, en privilégiant la relation bipolaire Etat-paysans, ne revient-il pas à adopter une position a priori quant à la nature des rapports économiques et sociaux qui prévalent dans la campagne syrienne, et donc dans une certaine mesure à entrer dans ces querelles théoriques qui remplissent largement les colonnes de la presse syrienne sur la dénomination du « mode de production dominant » ? Un premier courant de pensée, majoritaire dans l'intelligentsia et plus ou moins représentatif de l'aile gauche du parti au pouvoir et du parti communiste de Khaled Bagdache, insiste sur le développement récent et rapide du « capitalisme » dans l'agriculture, et presse l'Etat d'intervenir pour freiner ce phénomène, contraire à « l'esprit » de la « Révolution » du 8 mars 1963, en reconsidérant l'état actuel des rapports socio-économiques sur le terrain. A ce large courant s'opposent, dans la mesure du possible, quelques intellectuels francs-tireurs qui, s'ils ne nient pas le processus, refusent tout autant de croire à ce rôle de bon pasteur que remplirait l'Etat, considérant au contraire celui-ci comme le pôle principal autour duquel s'ordonne toute l'activité économique du pays, selon le schéma maintes fois repris depuis K. Wittfogel du « despotisme oriental ». En fait, sans vouloir jouer les médiateurs, il se pourrait bien que les deux analyses ne soient pas aussi incompatibles qu'il n'y paraît, à condition de rappeler cette *désarticulation* qui existe dans les « sociétés dépendantes » (A. Touraine, 1976) entre des situations économiques (mode de production), les rapports sociaux qui leur correspondent et la reproduction de ceux-ci dans le processus de changement historique (mode de développement). Ainsi en ce qui nous concerne, la désarticulation est-elle particulièrement sensible entre développement actuel des rapports capitalistes à la campagne, et l'omniprésence de l'Etat comme agent de développement, qui ramène effectivement tout le faisceau de rapports sociaux à l'équation proposée dans le titre de notre intervention.

Autre trait spécifique des sociétés dépendantes en général, dans le prolongement de ce qui précède : la prééminence de l'*action politique*, c'est-à-dire dirigée à partir de l'appareil d'Etat ou contre lui, sur l'*action de classe*, au niveau des rapports de production. Ainsi, dans ce type de société, c'est toujours une *suprématie politique*, elle-même héritée de l'exercice d'une *fonction sociale* (Engels, Anti-Dühring), qui permet la pratique d'un *pouvoir d'exploitation* dans le cadre du procès de production. A propos du fait historique largement débattu de « l'introduction du capitalisme » dans la région au

XIX^e siècle (Smilianskaya. in Ch. Issawi, 1966). S.F. Harik (1972) met les choses au point en montrant au contraire comment l'Etat ottoman a créé de toutes pièces une classe de propriétaires fonciers à la campagne à partir des notables locaux, ce phénomène dépassant largement en importance l'apport que l'on pourrait qualifier de « naturel » des commerçants et usuriers dans la constitution de cette classe. Pour la période contemporaine, la Réforme agraire, et les conditions socio-politiques qui ont présidé à sa mise en œuvre, apportent une autre illustration à ce point théorique.

1. LA RÉFORME AGRAIRE ET L'INSTALLATION DU NOUVEAU RAPPORT D'EXPLOITATION A LA CAMPAGNE

Dans les années 1950, le capital bancaire et commercial accumulé pendant l'entre-deux-guerres (« les marchands de tracteurs ») s'investit dans une agriculture spéculative entièrement tournée vers le marché extérieur (coton) et dans la culture extensive mécanisée des céréales, entraînant par là même une extension très rapide de la surface cultivée de 2,29 millions d'ha en 1946 à 4,65 millions d'ha en 1957 (la surface irriguée passant quant à elle de 284 000 à 583 000 ha), principalement dans la province nord-est de Jeziré. Plusieurs facteurs auraient pu alors jouer dans le sens d'une exacerbation des contradictions de classe, d'un éveil de consciences antagonistes, bref d'un développement des luttes sociales dans la campagne syrienne :

- la croissance du secteur salarié par-dessus le substrat précapitaliste (métayage) des grandes propriétés latifundiaires ;

- contrairement, le maintien de cette structure agraire latifundiaire (1 % du nombre total des propriétaires possède plus de 50 % des terres effectivement cultivées, 70 % de paysans sont sans terre) qui met le grand propriétaire en situation de monopole et lui permet d'exiger du paysan une part plus élevée de surtravail, en le dispensant d'investir une part de son revenu pour faire face à la concurrence internationale ;

- la précarité corrélative de la condition paysanne (en 1960, 80 % de la population paysanne ne touche que le quart du revenu agricole).

Cependant, si le monde paysan peut effectivement faire montre d'initiative sur le plan de la défense de ses intérêts (éclosion du système coopératif dès 1943 à Deir 'Atiyyeh et Sadad), il n'en demeure pas moins en règle générale un simple instrument dont la maîtrise constitue un des enjeux des enjeux politiques de l'heure. C'est ainsi qu'il doit subir tour à tour les assauts « protecteurs » du Parti National Social Syrien, du Parti Communiste, du Parti Socialiste d'Akram Haurani et enfin du *Baath*. Et on sait qu'avec ses jeunes partisans (les fameux *Shabâb*) de Hama et des environs, pour une bonne part encore élèves de l'enseignement secondaire, Akram Haurani s'est particulièrement distingué dans ce type d'action politique, en parvenant même par ce biais à se faire élire au Parlement et à forcer ainsi l'enceinte sacrée de l'élite politique traditionnelle. A la suite de sa deuxième élection en 1949, il fonde à Damas un bureau de représentation des intérêts paysans qui lui permet de garder le contact avec sa base, et devient ainsi « l'homme des paysans » dans la capitale.

C'est donc au niveau politique, au sein des appareils d'Etat, et non sur le terrain de l'activité productrice, que « la lutte des classes » — s'il est permis d'user de cette formule dans ce contexte — va aboutir à une transformation radicale du « parallélogramme des forces » et de la structure sociale dans le pays, et à la campagne en particulier, qui représente alors les trois quarts de la population. En ce sens, le fait le plus important dans l'histoire de la Syrie de ces vingt dernières années, par-delà les changements de régime successifs, est l'éviction de la classe politique traditionnelle, club très fermé de cinquante familles se partageant le territoire syrien en aires de domination économique et politique, à partir de quelques métropoles régionales (les Atassi à Homs, les Kaylani à Hama, Qudsi à Alep...), par une nouvelle élite dirigeante, d'origine rurale petit-bourgeoise. Sur ce clivage principal citadin-rural qui, en conséquence, oriente toute la transformation de la société syrienne dans le sens d'une *ruralisation*, se greffent d'autres oppositions tout aussi lourdes de signification, telles que sunnite-minoritaire (druze et alaouite) et bien entendu civil-militaire, l'armée devenant l'instrument effectif de cette transformation, après sa colonisation par des éléments frais émoulus de l'Académie militaire n'ayant pu entrer à l'Université, luxe alors réservé aux fils de « grands bourgeois ». On notera à ce propos le rôle capital joué par l'école — autre appareil d'Etat, mais celui-ci en « amont » de l'armée — dans ce processus de changement social. A la dernière étape avant le pouvoir total, cette nouvelle élite dirigeante dont on vient de brosser le portrait à grands traits (rurale, minoritaire, militaire) s'oppose à la vieille garde militante du *Baath*, durant les premières années qui ont suivi la « Révolution » du 8 mars 1963 (éviction des dirigeants historiques comme Michel 'Aflaq ou Salah al-Din Bitar).

Dans ce contexte social, quelle signification faut-il donner à la Réforme agraire dont la première loi est promulguée en septembre 1958 sous l'égide du socialisme nassérien, et confirmée, voire étendue dans sa portée, par les décrets législatifs de juin 1963 et de décembre 1966 ? Les motivations économiques d'une réforme agraire en général sont bien connues et tournent autour de la volonté du nouveau pouvoir d'ouvrir le marché intérieur (Gutelman, 1974), souvent du reste avec la bénédiction de l'impérialisme (on peut rappeler l'influence des Etats-Unis sur les orientations politiques des officiers libres en Egypte, précisément sur cette question agraire). Et sur ce point la plate-forme théorique du 6^e Congrès National du parti *Baath*, unanimement reconnue comme référence, est suffisamment explicite : « La révolution agraire permettra un démarrage économique rapide dans les autres secteurs d'activité par le seul fait de la libération des masses paysannes de la pauvreté et de l'exploitation, cette libération devant ouvrir un immense marché intérieur ». Entre parenthèses, on voit quelle utilisation est faite du concept de révolution dans cette citation et confirmée par la suite : « révolution » dans la production autant que dans les rapports sociaux établis en vue de cette production. D'un point de vue plus général, la Réforme agraire peut être comprise comme un élément constituant du système d'organisation économique et sociale que la nouvelle élite dirigeante voudrait instaurer à la place de l'ancienne combinaison historique « féodalité politique »-« capitalisme ». En théorie, ce nouveau système vise à une transformation socialiste de la campagne. Contre le principe de la propriété privée de la terre, les *Muntalaqât* considèrent les « fermes coopératives » comme le but à atteindre en matière d'exploitation

agricole, « pour éviter que ne se constitue une petite bourgeoisie à la campagne, laquelle ne tarderait pas à s'ériger en force politique conservatrice comme ce fut le cas en Europe occidentale ». Autrement dit, et toujours sur le plan théorique, la Réforme agraire vise non seulement à liquider économiquement l'ancienne *classe dominante* des grands propriétaires (après l'avoir évincée politiquement), mais aussi à couper court à toute action de classe dans le futur de la part des paysans, précisément en bridant autant qu'il est possible le processus de formation de nouvelles classes sociales au niveau de la production, de sorte que les paysans se retrouvent en rapport direct avec l'Etat en tant que *masses*, c'est-à-dire dénuées de tout mode d'affiliation, traditionnel (familial, tribal, confessionnel) ou moderne (sur une base de classe), autre que celui qui les relie à l'Etat, par ses différents appareils d'encadrement. Ce nouveau rapport d'exploitation de la campagne syrienne apparaît clairement à la lecture de quelques chiffres, comme par exemple l'évolution de la répartition sectorielle du Produit National Brut entre 1956 et 1968 : l'agriculture connaît sur toute la période un taux moyen annuel de progression de 1,3, cependant que le poste Administration publique avec un taux de 17,5 bénéficie de l'accroissement le plus rapide (industrie : 4,8 ; construction : 5,8 ; immobilier : 9,1 ; services : 6,9... ; in Bent Hansen, 1972).

Avant d'analyser plus en détail le fonctionnement de ce système, sur les plans de l'exploitation économique et de l'encadrement politique et idéologique, il est permis d'anticiper en rappelant un lieu commun, savoir l'inéluctable transformation de cette « nouvelle élite » d'origine en une « classe dominante », tout simplement grâce à sa position privilégiée au sein de l'Etat, qui lui permet de détourner à son profit une large part du surplus tiré du secteur productif. Anecdote qui symbolise bien ce qui pourrait être considéré comme un simple transfert de puissance économique d'une classe à l'autre : Ahmed Hamdouni, le premier Président de l'Union des Paysans se voit gratifier, lors de son entrée en fonction, de l'ancienne voiture présidentielle de Shukri Quwatli, en sa qualité de « représentant de plus de 70 % du peuple syrien ». On pourrait multiplier les données qui mettent en évidence l'émergence d'une nouvelle « classe » dominante, mais le problème qui reste posé est celui de l'autonomie de celle-ci par rapport à l'Etat et donc en définitive de son identité, en tant que « classe » précisément.

2. « LE DESPOTISME ORIENTAL »

Dans son ouvrage sur les *sociétés dépendantes*, A. Touraine envisage le « despotisme » comme une sortie possible de la situation de dépendance, par une restructuration de la société sous l'égide d'un parti « révolutionnaire ». Comment, historiquement, l'expérience a-t-elle été tentée par le Ba'ath ? C'est ce que nous allons tenter d'analyser.

2.1. Au niveau de l'organisation du secteur productif

En conclusion d'un livre de référence, écrit au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, J. Weulersse laisse planer de sombres pressentiments sur l'avenir promis aux « Paysans de Syrie et du Proche-Orient » : « On peut penser que les transformations actuelles aboutiront en fait à une sorte de

retour en arrière dans les campagnes ». Il est évidemment difficile aujourd'hui de savoir ce qu'entendait alors cet observateur par « retour en arrière » — et on se gardera de formuler une hypothèse à ce sujet — mais le fait est que cette prémonition pourrait se révéler fondée, comme on le verra par la suite.

En théorie donc, la Réforme agraire bloque le développement du capitalisme sous sa forme latifundiaire, pour aboutir à l'*exploitation parcelle paysanne*, par division et redistribution, processus que l'on peut effectivement assimiler à une « rétrogradation » (Gutelman, *op. cit.*, p. 158) du point de vue du niveau des rapports de production. Par ailleurs, la coopérative, qui regroupe les paysans bénéficiaires de la Réforme agraire (*muntafi'ün*) de même que les propriétaires d'avant 1958, est instituée pour pallier les inconvénients de cette parcelisation du point de vue de la productivité. Selon le « recensement agricole » de 1970, le nombre de « possédants » (*hâziân*) dépasse 523 000, exploitant quelque 3 960 000 ha. Ce qui donne une superficie moyenne d'exploitation de 8,5 ha compte non tenu du type de culture, sèche ou irriguée. 50 % des possédants disposent d'une terre de moins de 7 ha (et 86 % d'entre eux de moins de 5 ha), et occupent ainsi 13,7 % de la surface totale cultivée. L'autre moitié (49,9 %), qui détient des terres de 7 à 100 ha, occupe quelque 74,6 % de cette même surface.

Inscrit dans la loi agraire de 1958, le système coopératif n'est effectivement mis en place qu'en 1966, quand le nombre d'adhérents passe de 30 000 à 46 000. En 1974, il est de 134 000 (pour 1 733 unités coopératives), et depuis, les chiffres ont pratiquement doublé (3 432 coopératives pour 1977, regroupant 265 000 membres). Encore faut-il préciser qu'il ne s'agit là dans le meilleur des cas que d'organismes de commercialisation et de gestion du matériel agricole, et que ces dernières statistiques sont surtout destinées à la consommation idéologique car bien souvent, sur place, ces coopératives n'ont qu'une existence fantomatique. Quant aux véritables coopératives de production, elles se comptent sur les doigts d'une seule main, et connaissent par surcroît une situation financière peu enviable. Finalement, l'état de la répartition de la superficie des terres cultivables en 1974, est assez éloquent en ce qui concerne l'importance du secteur public (118 000 ha) et coopératif (872 000 ha) par rapport au secteur privé (5 millions d'ha).

Fait qu'il semble intéressant de souligner à propos du mode d'appropriation de la terre, et parce qu'il peut corroborer dans une certaine mesure ce double qualificatif de despotisme oriental par lequel on a voulu déterminer ce nouveau système d'organisation économique et sociale : avec la Réforme agraire, *l'Etat réaffirme indirectement son droit de propriété éminent sur la totalité du sol national*, reprenant ainsi à son compte la tradition juridique ottomane et arabe des terres *miri*, c'est-à-dire dont la propriété véritable revient au prince. En fonction de cette conception, le paysan bénéficiaire de la Réforme agraire dispose de l'*usus* de la parcelle qui lui a été attribuée (le *tasarruf* en quelque sorte), mais en aucun cas de l'*abusus*, puisqu'obligation lui est faite au moins de la mettre en valeur, quand il n'est pas tenu de respecter la planification des mises en culture, réglée par l'Etat. D'où le terme de *Hiyâza* qui est employé pour désigner cette parcelle, et qui exprime bien l'idée de possession et non de propriété. A la lecture de la presse syrienne, il apparaît bien que ce point ne relève pas du seul domaine de l'argutie juridique, et la menace que fait planer l'Etat sur les paysans de leur reprendre leurs terres s'ils ne se plient pas à sa volonté, est à prendre au sérieux. Ainsi

Al-Bath du 2 décembre 1977, cite l'exemple de la coopérative d'Al-Mantâr près de Tartous, une des rares coopératives de production, qui est dans une situation financière désespérée, mais que les paysans ne peuvent quitter sans devoir pour cela rendre leurs terres à l'Etat. A croire que celui-ci cherche à les utiliser pour discréditer le principe même de la coopérative de production auprès des masses paysannes — et on sait que sur cette question, elles sont particulièrement réceptives. Il est dans ce système, tel qu'il est instauré par la Réforme agraire, une autre particularité qui tend à confirmer cette coloration « asiatique » : la part non négligeable, du point de vue de la superficie, des terres réquisitionnées au titre de la loi agraire et non distribuées dans l'immédiat. Ainsi selon B. Khader (*op. cit.*, p. 51), sur les 1 513 564 ha expropriés par l'Etat de 1958 à 1969, seuls 442 635 ha ont été effectivement distribués, la ponction de la rente par l'Etat se fait donc directement, et en dehors de tout cadre juridique la restreignant (superficie d'exploitation non limitée par exemple). Depuis, les opérations de distribution ont été accélérées, mais périodiquement l'Union des Paysans réitère son « souhait » de voir s'achever l'exécution « effective » de la loi agraire, en particulier dans le mohafaza de Hassaké, plutôt en retard sur ce plan (1 178 ha en cultures sèches effectivement distribués, contre 293 945 ha « loués » par l'Etat). A noter enfin, toujours à propos de cette notion de propriété publique, que A. Zghal (1977) fait exactement la même constatation à propos de l'Etat algérien, qui « aspire à se comporter en tant que propriétaire éminent de tout le patrimoine foncier national selon la tradition islamique » (p. 301).

Du point de vue de l'organisation de la production, quelques recoupements significatifs peuvent être encore établis avec le système asiatique, dans lequel l'Etat est assimilé à un « haut commandement économique », selon la formule de Welskopf (*in* C.E.R.M., 1974, p. 26). Au niveau des plus hautes instances administratives et syndicales, un plan est élaboré qui fixe pour l'année à venir les impératifs de production pour ce qui concerne les cinq produits de base (blé, coton, lentilles, betterave et orge), en fonction d'un système, contraignant et non pas seulement indicatif, de répartition des cultures selon les régions géographiques, au niveau national. La contrainte s'exerçant jusqu'au niveau des techniques employées par les paysans : la culture par sillons par exemple pour le coton, de préférence à la technique de la dissémination traditionnellement suivie (Etude documentaire sur le coton, Office Arabe de Presse, Damas, 1972). Pour faire respecter ce plan de répartition des cultures, l'Etat dispose de divers moyens comme l'octroi des crédits et des engrais, ou, en dernier recours, des moyens plus coercitifs comme l'imposition d'une amende au contrevenant, voire son expropriation pure et simple. Pour ces cinq produits, la totalité de la production doit être remise à l'Etat, et toute commercialisation marginale est rigoureusement interdite. Dans un tel système, il est évident que l'encadrement politique (des masses paysannes — sur lequel nous reviendrons — est d'une importance primordiale pour l'application effective du plan.

D'une manière générale, la ponction de la rente par l'Etat se fait donc au niveau du marché, par le mécanisme de la fixation des prix (notamment depuis 1965, date de la nationalisation des circuits commerciaux du blé et du coton, et du commerce extérieur), et par la maîtrise des échanges de produits manufacturés contre des produits agricoles (O. Aziz, 1976). Les prix étant par ailleurs calqués sur les cours mondiaux, lesquels sont calculés en fonction des conditions d'exploitation des pays capitalistes « centraux », la rente n'est

effectivement perçue que par une sous-évaluation du travail des paysans. Et du reste, ces derniers ne laissent pas de relever dans la presse l'importance de la somme soustraite à leurs revenus, en remboursement de leurs dettes, paiement des machines... De sorte que pour eux, la commercialisation de leurs produits par la coopérative prend souvent l'allure d'une confiscation (B. Khader, 1974, p. 53).

Il est toujours difficile de se faire une idée précise de la condition paysanne, dans un pays où les écarts de revenus peuvent être très importants selon la place de l'individu dans la hiérarchie sociale bien évidemment, mais aussi d'une région agricole à l'autre, et il est illusoire de vouloir comparer la situation d'un paysan de la riche plaine du Ghab, qui a su tirer tout le profit des travaux d'aménagement et d'infrastructure conduits par l'Etat dans cette région, et un paysan du Jebel Druze, parmi les laissés pour compte de la nation. La presse est effectivement un bon moyen d'information sur ce point, mais à condition de garder à l'esprit que le monde paysan est aussi le jouet de luttes d'influence au sein des appareils d'Etat et notamment du parti Baath, dans lequel la masse montante des militants de base — et les journalistes parmi eux — a tendance à monter en épingle les revers du système et donc à noircir la situation pour imposer ses vues et tenter périodiquement de ramener le Baath dans la ligne politique du socialisme arabe. Il reste cependant que, d'une manière générale, les chiffres qui sont donnés laissent entrevoir une condition plutôt préoccupante. Ainsi lors du 4^e et dernier Congrès Général de l'Union des Paysans (février 1977), a été abordé le problème de la baisse du revenu de l'ouvrier agricole : en 1972, meilleure saison depuis une dizaine d'années, il a plafonné à 1 943 livres syriennes par an, ce qui correspond à peu près à la moitié du revenu annuel moyen sur l'ensemble de la population active (3 800 LS), et moins du tiers de ce même revenu dans le secteur industriel. Autre témoignage, tiré de la presse parmi d'autres : celui des paysans de la coopérative de production de Hawija 'Abdo près de Raqqa, qui touchaient en 1976, lors de leur entrée en fonction, un salaire de 7 livres pour un travail de 14 heures par jour (*Teshrin*, 29 mars 1978). Dans ce même article, un des paysans interrogés montre comment avec 2 500 LS de salaire annuel, il fait vivre une famille de 13 personnes. Son budget alimentaire est comme on s'en doute très limité et se résume à la trilogie traditionnelle, du reste évoquée en des images saisissantes dans le film « La vie quotidienne dans un village syrien » d'Omar Amiralay (1972) : pain (blé plus précisément, puisque le pain est cuit à la maison), thé, sucre, à laquelle il faut ajouter l'inévitable paquet de cigarettes. Pour compléter ce tableau, mention doit être faite de l'exploitation de la main-d'œuvre féminine à la campagne, à laquelle on a de plus en plus recours pour pallier le renchérissement relatif de la main-d'œuvre, consécutif aux grands travaux d'infrastructure et du bâtiment. Ainsi les ouvrières agricoles de la Jeziré (soit un chiffre de population de quelque 25 000 femmes) : pour 8 heures de travail par jour dans les plantations de coton, elles percevaient en 1975 entre 4 et 5 livres (*Sawt al-mar'a*, 43, mai 1975, édité par le Parti Communiste Syrien). A ce compte là, on peut véritablement parler de « travail forcé », et s'autoriser une nouvelle allusion au « mode de production asiatique ». Certes le paysan syrien n'est pas enchaîné à sa terre ; possibilité lui est toujours donnée d'émigrer vers le chef-lieu de son mohafaza, vers Damas ou encore les pays du Golfe arabe et l'Arabie Saoudite, et de fait l'exode rural connaît depuis peu un accroissement qui ne

laisse pas d'inquiéter les responsables syriens. A tel point qu'il fut proposé, très sérieusement, au Colloque sur l'agriculture qui a suivi le 4^e Congrès de l'Union des Paysans en février 1977, d'interdire tout simplement l'accès des villes aux paysans ou du moins de le soumettre à une autorisation préalable. Cette proposition, qui fut finalement abandonnée faute de moyens pour la mettre en application, montre qu'au niveau idéologique tout au moins, le « despotisme oriental » est encore un cadre de référence très vivace. Pour lui résister, le paysan utilise habilement les « forteresses » de la société civile traditionnellement prévues à cet effet ; et dans les conditions dégringolées plus haut, la famille en est une de tout premier ordre, en tant que base logistique de survie économique. Un frère qui exploite la parcelle en « intercalant » quelques cultures d'auto-subsistance parmi les récoltes obligatoires, l'autre bien placé dans l'appareil syndical ou administratif, un cousin dans le bâtiment à Raqqa ou à Damas : pour les petits paysans possédant moins de 10 ha, le revenu de la terre est devenu secondaire et la diversification des ressources la nouvelle règle stratégique.

Sur le plan de la production enfin. Le retrait du capital commercial de l'agriculture qui fait suite à l'exécution de la Réforme agraire, se manifeste par une chute brutale de la formation du Capital fixe dans ce secteur (pour l'année 1964, 92 millions de LS dans l'agriculture et 99 dans l'industrie, et respectivement 14 et 249 en 1967 — en prix constants 1963), cette chute étant elle-même repérable dans l'évolution de la surface irriguée (coton, cultures industrielles et maraichères) et de la surface cultivée de manière générale. Concernant la première, on enregistre une baisse constante de 1963 à 1970 (675 000 ha à 460 000) et une stabilisation depuis à environ un demi-million d'hectares. Pour la seconde (cultures sèches céréalières), qui subit un contre-coup semblable après la Réforme agraire (de 2,24 millions d'ha en 1964 à 1,52 en 1968), O. Aziz (*op. cit.*, p. 100 sqq) développe l'idée d'un « retour à une logique précapitaliste de production », cette dernière étant plus que jamais soumise aux aléas de la pluviométrie, et l'instabilité qui en résulte du point de vue du volume produit incitant le paysan à cultiver des produits destinés à sa propre consommation, ou à s'adonner à l'élevage sur des terres laissées en jachère.

2.2. Au niveau politique

Niveau crucial pour l'Etat, du fait de la disparition de toute action de classe dans le système mis en place. La relation binaire Etat-paysans prend ainsi le pas sur tous les autres rapports pouvant être noués dans le processus de production. Et c'est à ce niveau que la formule de « despotisme oriental » prend tout son sens. Du reste, la vérification sur le terrain de l'opportunité de celle-ci peut être effectuée en quelques occasions privilégiées, comme ce Colloque sur l'agriculture déjà évoqué, au cours duquel l'Etat s'est retrouvé constamment sur la sellette pour des questions aussi variées que la salinité des sols ou l'échec des coopératives, à tel point que le Premier Ministre d'alors, Abdel Rahman Khlefawi, a été amené à faire de la surenchère « à gauche » pour garder bonne figure en tant que Président d'honneur du colloque. Voici ce qu'écrivait à ce propos un chroniqueur du *Nidāl al-jallahin*, l'organe de l'Union des Paysans, dans le numéro du 23 février 1977 : « Il est apparu dans les discussions que pour les masses paysannes la première

question qui se posait était celle de leurs relations avec l'Etat. Ainsi les paysans ne voient-ils dans celui-ci que le pouvoir lui-même incarné à la campagne par le *mukhtar* (le maire), la police, la banque agricole ou d'autres appareils avec lesquels ils entretiennent des rapports, traditionnellement mauvais ».

Dans ce système donc, les luttes revendicatives ne peuvent réellement éclore à l'intérieur, pour « réajuster » périodiquement la structure sociale ; elles se situent d'emblée « à l'extérieur » et visent à sa destruction. L'émeute reste la seule réponse possible de la société à l'Etat. Corollaire : l'Etat n'exerce pas son pouvoir à partir d'une légitimité qu'il détiendrait de la société, selon le principe du « contrat social », mais plutôt en s'imposant par la force à cette même société. Pour reprendre la terminologie hégélienne, disons que la coupure est ici radicale entre « société civile » et « société politique » : méfiance, ruse ou révolte définissent le comportement de la première vis-à-vis de la seconde, qui ne peut répondre qu'en se marginalisant toujours davantage. Marginalisation s'opérant suivant le tracé des clivages, traditionnels ou modernes, d'un corps social particulièrement enclivé au cloisonnement : le *Baath* dans la société, l'armée dans le *Baath*, les Alaouites dans l'armée, le village de Qardâha (village natal du Président) dans la communauté alaouite, etc. Et dans la plus parfaite tradition de l'héritage arabo-musulman, l'Etat, plus exactement la réalité du pouvoir de décision ou, en parler syrien, « le Palais », disparaît de la scène de la vie quotidienne pour laisser les viles besognes d'exploitation et de répression à la responsabilité de ses appareils, et notamment du Parti. Jamais le Président qui côtoie tous les grands de ce monde, ne daigne sortir de sa capitale pour s'enquérir sur place de la situation de ses citoyens, à Deir ez-Zor ou dans le Hauran. Il revient à la presse de justifier cette disparition par le poids des obligations internationales qui pèsent sur celui qui préside aux destinées du pays. Finalement, ces quelques lignes que nous tirons encore une fois du *Nidāl al-jallahin* (28 février 1979) illustrent assez bien le type de rapports existant entre l'Etat et la société, au moins dans la conscience collective :

« Historiquement, la relation entre l'Etat et le peuple a toujours été de nature conflictuelle, et s'est établie au détriment du second. Aussi l'Etat a-t-il pris chez nous par le passé la forme du despotisme. Et nous ne pensons pas qu'un régime démocratique puisse un jour être instauré dans un pays comme le nôtre tant qu'un changement radical dans cette relation ne sera pas réalisé, tant que les travailleurs ne joueront pas le rôle qui leur revient dans la détermination de la nature et de la fonction de l'Etat, autrement dit tant qu'ils ne pourront pas mettre celui-ci au service du peuple en le débarrassant de sa fonction de coercition et d'exploitation, héritée d'une histoire vieille de plusieurs siècles. En tout état de cause, et si l'on peut mesurer les changements survenus dans la relation entre l'Etat et les masses au niveau de la conscience qu'en ont les individus, le premier apparaît toujours comme un épouvantail, un appareil avec lequel il est impossible de traiter sur un pied d'égalité et en pleine liberté, et qui ne laisse aucune possibilité aux classes défavorisées d'une reconnaissance de leurs droits par les voies légales ».

Il existe pourtant un lien institutionnel entre la société civile et l'Etat : la corporation, que dans le discours officiel l'on désigne par le terme d'orga-

nisation populaire, et qui correspond en ce qui nous concerne à l'Union des Paysans. Depuis 1974, cet organisme réunit les deux systèmes, coopératif et syndical, jusqu' alors indépendants formellement, comme pour bien montrer sa véritable fonction qui n'est pas de défendre les intérêts d'une « base » dont il émanerait, mais plutôt de fournir à l'Etat une structure d'encadrement des masses paysannes pour la bonne exécution de sa politique économique. Du point de vue du fonctionnement de cette machine bureaucratique, il est réglé selon le principe du centralisme démocratique, au niveau du village (la coopérative est dirigée par un conseil d'administration de 6 à 10 membres, élu tous les quatre ans) à l'Union générale (*Al-Ittihād al-'ām*, qui regroupe 13 départements, comme le Bureau présidentiel, le Bureau des affaires politiques et culturelles, le Bureau de la formation...), en passant par la *Rābita* au niveau du district et une « Union » au niveau de chaque *mohafaza*. Chaque année, un Congrès de l'« Union générale » fait le point de la situation dans les campagnes et fixe les impératifs de production pour l'année à venir, en conformité avec le Plan.

A l'origine de la création de l'« Union », on peut néanmoins déceler une initiative paysanne et I. Rabinovitch (1972, p. 171 *sqq*) simplifie quelque peu les choses quand il ramène cette création à une simple décision du nouveau pouvoir politique issu de la Révolution du 8 mars. A ce propos, et sans remonter jusqu'à la genèse déjà évoquée du mouvement coopératif dans les années 1940, il faut rappeler l'éclosion dans la région du Qalamoun de syndicats paysans, au nombre d'une trentaine, dès les premiers mois qui ont suivi le changement de régime et bien avant le décret de loi du 14 décembre 1964, lequel marque véritablement la naissance de l'*Ittihād*. Même lorsqu'ils sont membres du parti *Baath*, les fondateurs de l'Union sont avant tout d'authentiques militants syndicalistes ayant une longue expérience de lutte sur le terrain, tel Mansour aboul-Hasan par exemple, alors chargé de la question agraire au Commandement régional, un Druze exilé en Jeziré après les révoltes antiféodales qui ont secoué le Jebel en 1947-49. Et du reste, le discours que prononce Munif al-Razzaz, Secrétaire général du Parti, au « 1^{er} Congrès des Unions paysannes » (20-24 septembre 1965) est assez explicite à cet égard, et tranche avec la rhétorique baathiste actuelle : Ce Congrès consacre le rôle du paysan dans la révolution nationale et sociale dans laquelle notre nation arabe est plongée. Rôle qui ne lui a pas été octroyé par l'Etat, pas plus que par le parti *Baath*, mais qu'il a lui-même conquis de ses mains et à la sueur de son front... ». Ainsi, durant la première période du syndicalisme paysan en Syrie, période d'« émulation » allant de 1963 à 1967, les dirigeants de l'Union se battent pour leur indépendance vis-à-vis du pouvoir, et en particulier leur indépendance financière (revendication principale du 2^e Congrès de septembre 1966). Mais un tel organisme, regroupant près de 100 000 militants, ne pouvait manquer de susciter quelque inquiétude de la part de l'Etat. Et effectivement, après la défaite du 5 juin, et face à la montée du mouvement populaire qui l'a suivie, le régime a entrepris de mettre au pas toutes les organisations populaires sans exception, de l'Union des syndicats ouvriers (éviction de Georges Trabishi), à l'Union des étudiants et à l'Union des paysans, dont les chefs historiques sont démis de leurs fonctions pour divers motifs comme détournement de fonds ou « conduite contraire à l'éthique du Parti ». Aujourd'hui, avec quelque 265 000 membres, soit une couverture de l'ordre du quart des effectifs des travailleurs dans l'agriculture,

l'« Union » a perdu toute justification auprès des masses paysannes qu'elle est censée représenter, et la presse se fait souvent l'écho de vastes remises en question à son sujet. Du coup, à l'échelle locale, le pouvoir a tendance à réactiver les modes d'affiliation ancestraux pour combler ce vide organisationnel, et le thème du « retour du féodal » est un de ceux que colporte la rumeur publique. Dans ce village, le féodal a réussi à noyauter la coopérative en faisant élire un de ses fils au conseil d'administration ; tel autre ailleurs a obtenu une *fatwa* du *sheikh* du village affirmant que la prière sur les terres de la coopérative n'est pas valable... Dans ce tissu social, le Parti préfère le plus souvent jouer avec les oppositions traditionnelles, tribales ou confessionnelles, plutôt que les dépasser dans une politique modernisatrice.

2.3. Au niveau idéologique

Ces remises en cause relevées par la presse et que nous venons d'évoquer, nous renvoient à une autre particularité de ce système qui est de ne reposer sur aucun consensus mais sur la simple coercition. A ce niveau donc, le lien entre Etat et société n'est fondé que sur des artifices tels que le plébiscite permanent ou l'utilisation idéologique intensive des travaux de prestige. Parmi ces derniers, le haut barrage de l'Euphrate est comme en s'en doute particulièrement sollicité, et à ce propos on ne peut s'empêcher de faire une nouvelle allusion au mode de production asiatique (C.E.R.M., *op. cit.*, p. 29) dans lequel les grands travaux incarnent une unité supérieure structurant la communauté et l'identifiant à son despote. Identification quotidiennement réaffirmée dans les manchettes des journaux ou célébrée solennellement à l'occasion d'un Congrès de l'Union des Paysans, ou de manifestations de masses mobilisées en réponse à une menace ou un complot extérieurs. Et finalement, il semble qu'à ce niveau encore les velléités modernisatrices aient été plus ou moins oubliées : malgré la loi de mars 1972 qui programait l'alphabétisation totale du pays sur les six ans à venir, le taux d'analphabétisme est toujours aussi élevé, de 53,4 % en moyenne et 73,2 % pour les femmes. Dans les *mohafazat* à prédominance rurale, ces taux sont encore plus préoccupants, comme à Raqqa par exemple (60 % pour les hommes et 94 % pour les femmes). De même le souhait exprimé par les dirigeants syndicalistes lors du 1^{er} Congrès de 1965, que soit constituée en une quinzaine d'années dans les « instituts de formation » une base paysanne consciente, a-t-il pris corps dans une organisation bureaucratique pour syndicalistes aux dents longues (les « instituts paysans » — un par *mohafazat* — et « l'Institut central du 8 mars » à Damas) :

3. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU SYSTÈME : VERS L'ACTION DE CLASSE ?

La politique d'ouverture économique décidée par le « Mouvement de Redressement » du général Hafez al-Assad après le coup d'Etat du 16 novembre 1970 qui le porte au pouvoir, s'est soldée dès les premières années de son application par un déficit spectaculaire de la balance commerciale, comme le montrent ces quelques chiffres (en monnaie courante et en millions de livres syriennes (M)) : en 1967, les importations se chiffraient à 1 009 M, les exportations à 591 M, soit un déficit de 418 M ; en 1970, ces chiffres sont

respectivement de 1 374 M, 775 M et 559 M ; et en 1975 de 6 236 M, 3 440 M et 2 796 M de livres syriennes.

La sonnette d'alarme est tirée par le Parti en 1975, lors de son 6^e Congrès régional qui propose un train de mesures draconiennes pour relancer la production agricole, dans le cadre du IV^e Plan quinquennal (1975-1980). Ces mesures en elles-mêmes ne font pas preuve d'originalité par rapport aux précédentes : accroissement de la surface irriguée (laquelle reste en fait désespérément stable), encouragements à la production sous forme de primes, engagement de la part de l'État d'acheter aux paysans la totalité des produits planifiés quoiqu'il lui en coûte... Mais le but à atteindre pour la fin de la décennie est assez ambitieux : réduction de 85 % des importations de produits agricoles et doublement des exportations de ces mêmes produits, une production totale de céréales qui passerait de 1,7 millions de tonnes en 1975 à 4,2 en 1980. De là toute la signification de ce Colloque sur l'agriculture de février 1977, baptisé alors par la presse unanime : « Colloque de l'augmentation de la production ». La couverture idéologique nécessaire à la mise en œuvre d'un tel programme de mobilisation économique est toute trouvée, qui justifie l'effort demandé par les nécessités de la lutte contre l'impérialisme, lequel dispose — on vient de le découvrir avec la Guerre d'Octobre — de « l'arme de la faim ». Ces lignes qui suivent (*Al-Ba'th* du 19 janvier 1977) illustrent parfaitement cette nouvelle présentation de la question agraire par le régime :

« Avec l'arrivée des forces populaires au pouvoir, la question agraire a revêtu un caractère différent de celui qui était le sien avant la Révolution, quand il s'agissait de se débarrasser d'une classe minoritaire contrôlant les richesses du sol et se partageant le surplus dégagé par les masses paysannes. Après la Révolution, le problème se pose de manière différente en ce sens qu'il a pris une dimension économique importante en rapport avec la question nationale dans son ensemble. C'est ainsi que la lutte s'est maintenant orientée vers la construction d'une base économique solide (souligné par nous), comme condition d'une évolution vers le socialisme d'une part, et d'autre part comme force de réserve pour le pays dans sa politique de résistance, qui doit lui donner d'accroître son potentiel militaire en vue de libérer le sol national et d'assurer au peuple palestinien la reconnaissance de ses droits légitimes. Pour ce faire, la production doit changer de nature en passant du stade de la petite production individuelle à celui de la production collectiviste sur la base de l'appropriation par le peuple des moyens de cette production ».

On voit qu'en un sens cette politique, telle qu'elle apparaît ici exposée, en parfaite conformité avec la ligne « pure et dure » du 6^e Congrès national, en particulier pour ce qui concerne l'organisation « collectiviste » du secteur productif, peut être interprétée comme une volonté d'appropriation par l'État qui présentait quelques analogies frappantes avec le « mode de production asiatique ». Ne serait-ce que par le regain d'intérêt dont l'agriculture est l'objet : l'écoulement sur le marché extérieur du surplus dégagé de ce secteur, et sa transformation en marchandises à l'importation, s'inscrivent effectivement dans cette logique plutôt que dans une perspective « moderniste » d'« industrialisation ». Sur le terrain cependant, au niveau de l'organisation concrète des rapports de production, la campagne syrienne présente depuis peu un nouveau

visage en contradiction avec le caractère « oriental » dominant. En effet, la Réforme agraire n'ayant jamais fixé de plafond à la surface d'exploitation, une nouvelle bourgeoisie d'exploitants agricoles a pu se constituer — avec la complicité de l'État qui lui a accordé toutes facilités de crédit — en louant les terres de paysans bénéficiaires de la Réforme, lesquels ne peuvent vendre leur lot au terme de la loi, mais ne peuvent souvent l'exploiter faute de moyens techniques et financiers suffisants. Il peut même se produire que le *muntafi'* travaille sur sa propre terre pour le compte de l'exploitant, à qui il loue ainsi sa force de travail. Et par ailleurs, si le grand exploitant peut prouver devant les autorités concernées (banque agricole, Mohafez, directeur de région...) qu'il exploite une terre depuis vingt ans, elle lui revient de droit. Aussi, à terme, les paysans risquent-ils de se voir déposséder de leurs terres ; et il n'est que de lire la presse syrienne, et en premier lieu le *Nidâl al-fellahin*, pour relever les commentaires acerbes de certains journalistes, voire de certains lecteurs, sur le fait que, si le régime a effectivement un jour mis les « féodaux » et autres grands propriétaires à la porte... ils sont depuis « rentrés par la fenêtre ». Les questions qui sont posées à ce propos tournent autour de la « passivité » de l'État — sinon sa complicité, qu'il est évidemment difficile de mettre en avant — et de ses appareils, l'Union des Paysans en particulier figurant en bonne place aux bancs des accusés.

Faut-il alors considérer comme inéluctable un retour aux contradictions de « classes » dans la campagne syrienne, et donc à un système d'action sociale répondant à ces données nouvelles ? L'hypothèse ne semble guère sérieusement envisageable, pour des raisons déjà évoquées qui tiennent à l'absence d'autonomie de cette classe nouvelle par rapport à l'État.

Il est bien certain que dans la combinaison mode de production/mode de développement, la coupure, pour chaque endroit historique donné, ne s'opère pas nécessairement entre l'économie et le politique. La « désarticulation » se retrouve à plusieurs niveaux de lecture — celui des « conduits de classes » en est un — et si nous avons plus particulièrement insisté sur la coloration « asiatique » du système, il convient avant tout de ne pas... systématiser. Il reste cependant — et c'est toute l'originalité de ce terrain par rapport au modèle occidental — que nous sommes confrontés à une société qui, loin de se donner un État comme instrument de la classe dominante, est au contraire elle-même construite par et autour d'un État.

BIBLIOGRAPHIE

- A. TOURAINE. — *Les sociétés dépendantes*, Ducas, Paris, 1976.
 CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES MARXISTES (C.E.R.M.). — *Sur le mode de production asiatique*, Editions Sociales, 1974.
 SMILANSKAYA in Ch. ISSAWI. — *The Economic History of the Middle East (1800-1914)*, Chicago University Press, 1966.
 I.F. HARIK et R. ANTOUN. — *Rural Politics and Social Change in the Middle East*, Indiana University Press, 1972.
 B. KHADER. — « Structures et réformes agraires en Syrie », *Maghreb-Machrek*, sept.-oct. 1974, n° 65.

- B. GHALIOUN. — *Etat et luttes de classes en Syrie* (1945-70). Thèse de 3^e cycle, Paris, 1974.
- O. AZIZ. — *Rentes et réformes agraires en Syrie*. D.E.S. Sciences économiques, Grenoble, 1976.
- R. HINNEBUSCH. — « Local Politics in Syria : Organization and Mobilization in four village cases ». *Middle East Journal*, Winter, 1976, vol. 30, n° 1.
- M. GUTELMAN. — *Structures et Réformes agraires. Instruments pour l'analyse*, Maspéro, 1974.
- M.H. VAN DUSEN. — « Political Integration and Regionalism in Syria », *Middle East Journal*, 1972, n° 26, pp. 123-136.
- BENT HANSEN. — « Economic Development of Syria », in Ch. COOPER et S. ALEXANDER *Economic Development and Population Growth in the Middle East*, London, New York Elvisev, 1972, pp. 331-366.
- J. WEHLERSSE. — *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Paris, 1946.
- A. ZGHAL. — « Pourquoi la Réforme agraire ne mobilise-t-elle pas les paysans maghrébins ? », in *Problèmes agraires au Maghreb*, C.R.E.S.M., C.N.R.S., 1977.
- CAHIERS DU CINÉMA. — Juillet-août 1978, n° 290-91. Une interview d'Omar Amiralay sur ses deux films : « La vie quotidienne dans un village syrien » et « Les Poules ». Une vision intéressante du monde rural syrien.
- M. SEURAT. — *La Syrie : les populations, la société et l'Etat*, contribution à un ouvrage collectif sur la Syrie à paraître en 1979 aux éditions du C.N.R.S.
- Quotidiens syriens consultés : « Al-Ba'ith », « Al-Thawra », « Teshrin », « Nidāl al-fellahin », hebdomadaire, organe de l'Union des Paysans.

RESUME

Depuis la Révolution du 8 mars 1963, les relations de type féodal entre les grands propriétaires et les paysans sont relayées par des relations directes Etat-paysans. La paysannerie est contrôlée par des syndicats et diverses associations qui recréent en fait les structures du despotisme oriental sans améliorer la condition matérielle et sociale des paysans.

SUMMARY

Since the March 1963 Revolution, the quasi-feudal relations between landlords and farmers have been superseded by a direct link between the latter and the State. The control of the peasantry by trade-unions and various associations conjures up the idea of a new form oriental despotism.

MOTS CLÉS : DESPOTISME ORIENTAL, PAYSANNERIE, STRUCTURES SOCIALES, SYRIE, RÉFORME AGRAIRE.

KEY WORDS : ORIENTAL DESPOTISM, PEASANTRY, SOCIAL ORGANIZATION.